

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021
COMMUNE DE VERBERIE**

L'an deux mille vingt et un le dix-sept février à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du château d'Aramont, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Étaient présents : Arnould Michel, Arnould Odile, Barbier Maria-Rosaria, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Chermain James, Cournil Aurélien, Davidovics Cécile, Delautre Cédric, Dos Santos Cindy, Flandre Bernard, Grégoire Aurélien, Hue Angéline, Landry Guylaine, Le Meur Michel, Letort Michel, Liétin Martine, Pagnier Francis, Pecquet Julie, Steffen Patrick, Sudres Charlene.

Absent : Claux Marie, Dumont Laurence, Nancel Cédric.

Absents et excusés : Lamy Christophe, Procureur Sylvie.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Christophe Lamy à Aurélien Cournil, Sylvie Procureur à Julie Pecquet.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de votants : 24

Date de convocation : 11 février 2021
Date d'affichage : 11 février 2021

La séance a commencé à 19H06

Election du secrétaire de séance : Monsieur Laurent Bommelaer élu secrétaire de séance à l'unanimité

Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Madame Guylaine Landry à 19h18

Les travaux de requalification de la rue St Pierre

Monsieur le président de séance expose à l'assemblée qu'à ce jour, les éléments de la DETR ne sont pas connus mais les dossiers de subvention sont néanmoins déposés dès à présent afin de les inscrire en priorité sur la programmation 2021.

Il précise que le projet de requalification de la rue St Pierre est un projet structurant pour la commune dont le coût prévisionnel est estimé à 1.479.082 € et qui est attendu par les habitants. 2 partenaires sont associés au projet : le Conseil départemental et l'ABF qui a donné un avis favorable à sa réalisation.

Ce projet **est prévu** de juin à décembre 2021. Le phasage a été défini de manière à gêner le moins possible les habitants et les commerçants.

Le Département réalisera la couche final d'enrobé à l'été 2022 après avoir laissé le délai nécessaire à la stabilisation de la structure

12-2021 - Rue Saint Pierre - DETR 2021 - accessibilité PMR - demande subvention

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le dossier présenté concerne « la requalification, rénovation et mise en sécurité des déplacements rue Saint Pierre à Verberie ». Ce projet est découpé en 4 opérations distinctes qui seront engagées de façon concomitantes. Ce projet de travaux a déjà été validé par le conseil municipal lors de sa réunion en date du 9 décembre 2020.

Une opération prévue concerne un aménagement de la voirie afin d'améliorer la mise en sécurité et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux équipements publics.

Son coût prévisionnel de réalisation est estimé à 369.553 € HT.

Pour information, le taux de subvention de la DETR était fixé à 45 % d'une dépense plafonnée à 150.000 € pour l'année 2020.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver les projets de travaux relatifs à « la requalification, rénovation et mise en sécurité des déplacements rue Saint Pierre à Verberie », notamment l'opération relative à la mise en sécurité des déplacements piétonniers pour un montant de 369.553 HT
- de solliciter une subvention au titre de la DETR pour ce projet à hauteur de 45% d'une dépense plafonnée à 150.000 €, soit 67.500 €
- de financer le montant de ces dépenses sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2021,
- d'inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de ces investissements afin d'en assurer la pérennité.

13-2021 - Rue Saint Pierre - DETR 2021 - aménagement de parking - demande subvention

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le dossier présenté concerne « la requalification, rénovation et mise en sécurité des déplacements rue Saint Pierre à Verberie ». Ce projet est découpé en 4 opérations distinctes qui seront engagées de façon concomitantes. Ce projet de travaux a déjà été validé par le conseil municipal lors de sa réunion en date du 9 décembre 2020.

Une opération prévue concerne notamment l'aménagement d'un parking de desserte aux abords d'un équipement public, notamment l'école primaire du centre, et des logements sociaux.

Son coût prévisionnel de réalisation est estimé à 262.438 € HT.

Pour information, le taux de subvention de la DETR était fixé à 50 % d'une dépense plafonnée à 60.000€ pour l'année 2020.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver les projets de travaux relatifs à « la requalification, rénovation et mise en sécurité des déplacements rue Saint Pierre à Verberie », notamment l'opération relative à la Mise en sécurité des déplacements piétonniers et des stationnements pour l'accessibilité à l'école primaire du centre pour un montant de 262.438 HT,
- de solliciter une subvention au titre de la DETR pour ce projet à hauteur de 50% d'une dépense plafonnée à 60.000 €, soit 30.000 €,
- de financer le montant de ces dépenses sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2021,
- d'inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de ces investissements afin d'en assurer la pérennité.

14-2021 - Cimetière - DETR 2021 - demande subvention

Monsieur l'adjoint aux bâtiments communaux expose à l'assemblée que des concessions ont été reprises par la commune. Il convient aujourd'hui d'une part, de nettoyer les emplacements puis, d'autre part, de construire 7 nouveaux caveaux de 2 places situés dans le carré V de l'ancien cimetière, pouvant servir d'assise à un nouveau monument. Une consultation a été lancée pour nettoyer l'emplacement, enlever la terre et mettre les restes éventuellement retrouvés dans l'ossuaire. Le caveau est revendu à prix coûtant aux habitants de la commune.

Pour information, le taux de subvention de la DETR était fixé à 40 % d'une dépense plafonnée à 150.000 € pour l'année 2020.

Monsieur Cournil demande pourquoi un nouveau caveau est construit alors que cela pourrait être fait par l'acheteur.

Monsieur l'adjoint aux bâtiments répond que certains monuments sont en triste état. Ils sont donc retirés et l'emplacement est nettoyé puis un nouveau caveau construit de manière à ce tout soit prêt pour l'acheteur et qu'il n'ait plus qu'à installer le monument funéraire.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur l'adjoint aux bâtiments,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide :

- d'approuver le nettoyage et la construction de 7 caveaux pour un montant de 11.054.19 € HT
- de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40% d'une dépense plafonnée à 150.000 €, soit 4.421,68 €
- de financer le montant de ces dépenses sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice 2021,
- d'inscrire chaque année au budget les sommes nécessaires à l'entretien de ces investissements afin d'en assurer la pérennité.

15-2021 Société Creativevent – location Espace Dagobert

Monsieur l'adjointe à l'animation rappelle à l'assemblée que la société CREATIVEVENT a produit et réalisé depuis l'espace Dagobert le spectacle de Noël en streaming au profit du CE de la base de défense de Creil. Elle a particulièrement apprécié la salle qui lui avait été mise à disposition pour un tarif préférentiel compte-tenu de l'absence de public.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la société ne peut toujours pas travailler (les spectacles avec public restent interdits) de manière habituelle. Elle souhaiterait tester un autre spectacle en streaming : celui de caroline Marx (spectacle familial, tout public).

La société n'a aucune visibilité sur la réussite de ce spectacle en streaming. Pour elle, c'est une première car le spectacle de Noël précédemment réalisé avait été financé par le CE de la base de défense de Creil.

La société sollicite aujourd'hui la commune pour louer l'espace Dagobert le week-end du 19 et 20 février 2021 dans les mêmes conditions que celles accordées au CE de la Base de défense de Creil, soit 1.500 € le week-end au lieu de 4.000 €.

En contrepartie, la société propose d'offrir aux enfants de Verberie une connexion (une connexion par famille avec enfant) pour visionner le spectacle.

Monsieur Michel Le Meur s'étonne du calendrier. Il trouve que sur le principe, c'est très bien et que c'est une très bonne initiative en faveur des enfants de la commune. Toutefois, il regrette que la communication ait été lancée aussi tardivement.

Madame l'adjointe à la culture et à l'animation répond que la demande est parvenue très tardivement et que les invitations ont été lancées sans attendre auprès des enfants des écoles afin de leur laisser le temps de s'inscrire (le délai étant de 3 jours avant le spectacle). En effet, en contrepartie du tarif préférentiel, la société offre 300 connexions gratuites pour les enfants de la commune. Elle précise que si tout se passe bien, une collaboration pourra s'établir entre la commune et la société par le biais d'une convention.

Madame l'adjointe à la culture et à l'animation indique que la communication est faite directement par la société. La commune n'a fait que réceptionner les invitations gratuites à distribuer aux enfants des écoles. Elle ne connaît pas non plus les prix de vente des billets.

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires confirme que les invitations sont arrivées uniquement mercredi de la semaine précédente.

Monsieur le président de séance dit qu'il s'agit d'une première pour la commune et si cela venait à se reproduire, les choses seront formalisées par le biais d'une convention.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Madame l'adjointe à la culture et à l'animation,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de :

- ne pas appliquer le tarif de location fixé par délibération du conseil municipal du 19 octobre 2017 qui est de 2.000 € par jour, soit 4.000 € pour le week-end.
- mettre l'Espace Dagobert à la disposition de la société CREATIVEVENT le week-end des 19 et 20 février 2021, pour l'enregistrement sans public d'un spectacle en streaming pour un tarif total exceptionnel de 1.500 €, pose et dépose des tapis de sol incluses.

16-2021 - Emprunt broyeur à la commune de Le Meux – convention

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que les agents municipaux du service Espaces verts utilisent régulièrement le broyeur de la commune de Le Meux.

Une convention a été signée en 2012 pour une durée de 3 ans mais n'a jamais été renouvelée.

Il convient donc aujourd'hui d'établir une nouvelle convention pour pouvoir continuer à utiliser ce matériel dont la durée prévue est de 3 ans.

Elle consiste en la mise à disposition d'un broyeur et du véhicule de transport. L'appareil permet de broyer mécaniquement les végétaux.

La prestation est proposée à un prix horaire d'utilisation fixé à 55 € HT (départ de Le Meux). Pour information, en 2013, le tarif demandé était de 41 € HT.

Le service des espaces verts utilisent en moyenne le broyeur 10 jours par an.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de :

- l'autoriser à signer la convention avec la commune de Le Meux pour la mise à disposition de son broyeur annexée à la présente.
- financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit dans le budget 2021.

17-2021 - Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil – avis commune

Monsieur le président de séance informe l'assemblée que Voies Navigables de France (VNF) a transmis à Madame la Préfète de l'Oise le dossier relatif au projet de mise au grand gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Creil et Compiègne, en vue de réaliser l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

L'avis de la commune de Verberie est sollicité. Ce document n'a été transmis que le 3 février et il représente environ 1.000 pages.

Le projet MAGEO est en prolongement du canal Seine Nord Europe sur le secteur qui va de Compiègne à Creil.

Le pilotage du projet canal Seine Nord Europe a été confié à une société de projet. Celui du projet MAGEO a, quant à lui, été confié à VNF. Les 2 pilotes travaillent en concertation mais il n'y a pas de logique dans le me mode de fonctionnement. Le projet est engagé depuis 2014 avec déjà une première phase de concertation. Des questions avaient été soulevées à l'époque qui restent toujours aujourd'hui sans réponse. Les choses traînent et restent floues. Les interrogations n'ont pas été levées.

Monsieur le président de séance demande à Madame l'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement de lire l'avis qu'elle a rédigé sur la base de l'étude de l'ensemble du document.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de madame l'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement,

après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet l'avis suivant :

Bien que tout-à-fait consciente de l'intérêt majeur que représente ce projet à l'échelle nationale, régionale et parfois locale, la commune de Verberie ne peut émettre un avis favorable sans que des réponses précises soit apportées et des engagements solides pris sur les points mentionnés ci-dessous.

« 1. Tel qu'il figure sur la cartographie du dossier, le rescindement situé en aval du pont sur l'Oise à Verberie impactera de manière importante les réseaux dont celui d'assainissement, les équipements qui y sont liés et la STEP. Il impactera également l'accès poids lourds à la STEP nécessaire pour l'évacuation des boues et d'éventuels travaux, une partie du Parc du château d'Aramont et impliquera le déplacement d'une partie du mur de clôture en pierre et l'abattage de certains arbres. Le projet doit recréer et supporter financièrement la totalité de ses éléments avec un niveau de qualité au moins équivalent à l'existant, y compris sur l'aspect patrimonial et le maintien de l'ensemble des fonctionnalités. L'accès poids lourds à la STEP devra notamment être maintenu pendant toute la durée des travaux. Ces points ne sont pas évoqués dans le dossier.

2. En outre, vu la complexité des travaux à réaliser sur cette portion, il est nécessaire qu'une opération d'ensemble spécifique soit mise en place et que la commune y soit étroitement associée au plus tôt.

3. Les travaux de rescindement entraîneront l'évacuation d'une grande quantité de déblais. La commune de Verberie demande à ce que ces évacuations, si elles sont faites en tout ou partie par voie routière, ne traversent pas la commune. Il en est de même pour les remblaiements éventuels.

4. La mise en place d'un système de collecte et de ramassage des déchets des péniches en différents points du parcours est nécessaire pour la phase exploitation mais n'est pas évoqué dans le dossier.

5. Le dossier évoque la reconstitution de berges avec des améliorations spécifiques qui ont vocation à être restituées aux collectivités locales, celles-ci devant en assumer l'entretien. Il est indiqué que « Ces aménagements font pour l'heure l'objet de discussions avec les collectivités ». L'un de ces aménagements dénommé « les planches d'exploration de Verberie » concerne apparemment la commune. Jusqu'à ce jour, la commune n'avait pas connaissance de ce point. Elle demande à être informée afin qu'une discussion s'engage avec le porteur de projet comme mentionné dans le dossier.

6. La création de pontons pour les pêcheurs n'est pas une mesure compensatoire satisfaisante. Il est nettement préférable de maintenir et/ou de créer des accès pour les pêcheurs sur les berges réaménagées.

7. Sur le territoire de Verberie, Magéo n'apportera pas réellement de plus-value mais avec certitude des nuisances. La lecture du dossier ne fait apparaître aucune aide ou aménagement à titre compensatoire sur la commune. Le quai situé sur la rive gauche de l'Oise et en entrée de ville à Verberie, juste en amont du pont sur l'Oise, nécessite un ré-aménagement. Il en est de même pour la piste cyclable jouxtant le quai. Nous demandons à Magéo une aide pour un projet valorisera les berges de l'Oise en agglomération.

8. Pour la compatibilité du PLUiH, il est prévu le déclassement d'une zone boisée classée de 6.091 m² et la création d'un emplacement réservé n°8 de 75.219 m² pour élargir l'Oise et rescinder les berges. S'agissant de l'espace boisé classé, il doit être replanté sur le territoire de la commune. La localisation exacte de l'emplacement réservé n°8 doit être précisé (en aval du pont ?).

9. Il était précisé qu'une étude hydrogéologique soit faite pour analyser l'influence du projet MAGEO sur les captages et décider des mesures d'évitement ou de réduction adaptées à la protection du captage de Verberie. Le dossier ne donne aucune information sur la réalisation et les conclusions de cette étude.

10. Concernant la faune et la flore, l'espace impacté par ce projet sur les milieux naturels et Natura 2000 n'est pas identifié et les incidences non réévaluées.

11. Les options techniques pour la protection de berges liées au rescindement et à l'approfondissement du chenal ne sont pas définies. Il en est de même pour les sites de compensation hydrauliques.

12. Les sites de dépôts issus des dragages de l'Oise ne sont pas définis. Il est nécessaire qu'ils le soient et que leur localisation soit connue des collectivités.

13. Concernant l'impact lié au bruit, même si celui-ci est réglementé, un diagnostic sonore sur les secteurs les plus sensibles à court, moyen et long terme est prévu pendant les études d'avant -projet. Nous demandons à en connaître le résultat.

Bien que tout à fait consciente de l'intérêt majeur que représente ce projet à l'échelle nationale, régionale et parfois locale, la commune de Verberie ne peut émettre un avis favorable sans que des réponses précises soit apportées et des engagements solides pris sur les points mentionnés ci-dessus. »

Questions diverses

Des questions diverses ont été envoyées sur la boîte mail de la mairie mais n'ont pas été reçues. Monsieur le président de séance accepte qu'elles soient néanmoins soumises en séance en précisant que toutes les réponses ne pourront pas être apportées ce jour.

Monsieur Cournil prend la parole :

1. - Les horaires des écoles vont-ils être à nouveau modifiés ?

Monsieur le président répond que les horaires des écoles ont été modifiés pour pouvoir respecter le nouveau protocole sanitaire dont les nouvelles règles de distanciation au centre de restauration scolaire.

2. Un courrier électronique a été transmis à Monsieur le Maire et à Madame l'Adjointe à la Communication le 9 Février 2021 concernant la volonté du groupe d'opposition d'exercer son droit d'expression sur les supports de communication numériques employés par la Mairie. Nous n'avons à ce jour pas eu de retour. Pouvez-vous s'il vous plaît nous en apporter un ?

Monsieur le président de séance demande qu'un courrier officiel soit adressé à la mairie pour cette demande. Une réponse sera apportée.

Points d'information :

- Elections départementales et régionales

Monsieur le président de séance informe l'assemblée que les élections départementales et régionales auront bien lieu en même temps. La date est fixée au 13 et 20 juin 2021. La commune doit installer des bureaux particuliers pour pouvoir tenir les 2 élections en même temps. Il y a besoin de tous les conseillers municipaux pour tenir les bureaux de vote. En effet, si les secrétaires et présidents peuvent être mutualisés, les assesseurs ne peuvent pas l'être. Dans chaque bureau de vote, il faudra donc un président, un secrétaire et 4 assesseurs en permanence.

Il rappelle :

- que le maire désigne les présidents et les assesseurs des bureaux de vote

- qu'un conseiller municipal n'a pas le droit de refuser de présider un bureau de vote ou d'en être assesseur, sauf cas de force majeure. En cas de refus, la jurisprudence du TA va jusqu'à démettre un conseiller municipal de ses fonctions. Les cas de force majeure sont notamment l'arrêt de travail ou le motif familial à caractère exceptionnel.

- vaccination

Le nombre de vaccins supplémentaire a été attribué à l'agglomération pour les plus de 88 ans. Ils seront convoqués directement par l'ARS

- Crue

L'Oise est montée jusqu'à 5,20m et est aujourd'hui redescendue à 3,75m. La crue et la décrue sont très rapides. En 72h cela peut monter de 2m. Le dispositif de précaution qui consiste en l'installation de batardeau a été retiré.

- Plan vélo

Le plan vélo est consultable sur le site de la Mairie et un sondage est en cours de réalisation sur le site de l'agglomération. Monsieur le président de séance encourage tout le monde et notamment les conseillers à y participer.

La création de la piste structurante qui relie le collège à la zone d'activité sera prise en charge financièrement par l'ARC. C'est intéressant pour les habitants aussi bien pour les liaisons domicile-travail que pour les balades de loisirs.

La séance est levée à 20h20.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°012-2021-2020 à 17-2021.

M. ARNOULD	O. ARNOULD	M.R BARBIER	L. BOMMELAER	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	J. CHERMAIN	M. CLAUD <i>absente</i>	A. COUNIL	C. DAVIDOVICS
C. DELAUTRE	C. DOS SANTOS	L. DUMONT <i>absente</i>	B. FLANDRE	A. GREGOIRE
A. HUE	C. LAMY <i>Absent excusé</i>	G. LANDRY	M. LE MEUR	M. LETORT
M. LIETIN	C. NANCEL <i>Absent</i>	F. PAGNIER	J. PECQUET	S. PROCUREUR <i>absente excusée</i>
P. STEFFEN	C. SUDRES			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 18 février 2021 a été affiché à la porte de la mairie le 18 février 2021.